

accrocs avec la Commission, nous avons toujours tenté de réaliser un programme susceptible de satisfaire les deux.

Lorsqu'au tout début, il y a environ une quinzaine d'années, il n'y avait pas possibilité de s'entendre avec la CCN, nous aurions pu au moins tenter, nous les municipalités, de faire quelques rapprochements pratiques, pas des rapprochements d'idées, des rapprochements intellectuels, mais des rapprochements sur le plan pratique, pour ne pas laisser en main tous nos territoires devant être planifiés par la Commission de la capitale nationale.

Oh! je sais qu'on me dira que nous ne pouvions pas faire une chose semblable à l'époque, que la chose était peut-être trop «fragile» à discuter, parce qu'il y avait alors une question primordiale pour les municipalités: c'était la question d'argent, argent qui était donné en subventions aux municipalités, et qu'il y avait aussi des questions qui étaient extrêmement importantes, comme celle des expropriations, et souvent cette expropriation atteignait des régions où il y avait ce qu'on appelle communément des cambuses, qu'on achetait à des prix que leurs propriétaires n'auraient jamais pu obtenir autrement.

Je pense que ce sont ces facteurs qui ont fait en sorte que jamais les municipalités ont tenté de faire quelque chose pour arrêter les tentacules toujours grandissants de la CCN dans le domaine de la planification. Je ne pense pas, à mon sens, qu'on puisse régler beaucoup sur le plan pratique avec ce comité, qui serait comme une résurrection de mauvais goût, au milieu des multiples comités de la CCN.

Je me souviens d'un mémoire qui a déjà été présenté pour former un genre de comité—j'en parlerai dans quelques instants—qui n'a jamais été approuvé, car même si on avait le pouvoir de former le comité qu'on voulait, le comité était trop nombreux et, pour employer une expression française, il y avait du «overlapping» dans l'ouvrage. On a donc décidé d'en faire fi. Il y aurait peut-être lieu de s'entendre, et ceci devrait être une décision du gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, lorsque nous voudrions former un district fédéral avec une partie du territoire québécois et une partie du territoire ontarien. Il faudrait, à mon sens, que—et cela devrait être fait à l'unanimité—les différents représentants des gouvernements régionaux puissent se réunir pour discuter avec la CCN. Il ne s'agirait pas là de consultation, mais d'un genre de comité intermunicipal et inter-provincial qui ferait des suggestions au gouvernement canadien, afin qu'il puisse créer, dans la stabilité et le bon sens, dépourvu d'émotions partisans, un district fédéral pour

le Canada, toujours selon les conditions qui seront des critères que j'ai mentionnés dans un discours que j'ai prononcé à la Chambre le mois dernier.

Je vois mal, ici, le rôle que pourrait jouer le comité consultatif, parce que je suis convaincu que certaines régions du côté ontarien ne voudront jamais que la partie québécoise reçoive sa part d'édifices fédéraux, ne voudront jamais que l'aménagement de l'immense territoire du côté de la capitale nationale serve à autre chose qu'aménager des promenades, des routes et des parcs.

Elles ne voudront jamais ceci, puisque la population ontarienne peut venir se reposer, quand elle est fatiguée de travailler, chez nous du côté du Québec, en fin de semaine.

Il faudrait aussi, dans ce district fédéral, qu'un vaste réseau d'écoles soit construit en territoire ontarien et en territoire québécois, afin que ces écoles deviennent des instruments d'éducation pour ceux qui veulent se tailler une carrière dans le Service civil.

Pensez-vous qu'on pourra arriver à faire ces choses-là avec un comité consultatif? Je vous dis que nous tournerons toujours en rond et que jamais ce comité consultatif ne fonctionnera, car si j'en juge par l'exemple de comités consultatifs que j'ai vus à l'œuvre, ce ne sont que des réunions, et on aboutit à rien.

[Traduction]

Une voix: Il est six heures.

L'hon. M. Bell: Le député l'a étouffé.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est expirée.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Rapp: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre si la Chambre sera saisie d'une motion de subsides lundi prochain?

L'hon. M. Nicholson: Que je sache, aucun changement n'est prévu. Nous aurons donc une motion de subsides lundi.

L'hon. M. Bell: Et mercredi?

L'hon. M. Nicholson: Les travaux de mercredi seront annoncés lundi.

(A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

Les crédits suivants ont été adoptés aujourd'hui au comité des subsides.

FORÊTS

3. Construction d'une annexe au laboratoire de recherches, à Pointe-Claire (P.Q.), à l'intention